



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE
AMENAGEMENT ET COHESION
DU TERRITOIRE

Affaire suivie par :
Dominique FLAMAND

[dominique.flamand@collectivitede
martinique.mq](mailto:dominique.flamand@collectivitede
martinique.mq)
DGA/ACT/ADGAACTi/DF/SKF/
N°2023-3029611

V/Réf : Manifeste des habitants des Hauts de MADIANA du 31 mai 2021
Objet : Extensions du TCSP - Suites concertation préalable

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la concertation préalable, vous avez adressé à la Collectivité un manifeste des habitants des Hauts de MADIANA en date du 31 mai 2021 relatif au projet d'extension du TCSP vers Schœlcher exprimant vos avis, suggestions et inquiétudes quant au projet d'extension Ouest du TCSP.

Suite au bilan de la concertation préalable, il m'appartient de vous apporter quelques précisions :

1- Concernant le déroulement du processus de concertation

La concertation préalable sur un projet d'infrastructure de cette ampleur constitue le premier temps d'échange avec le grand public. Elle repose en général sur des études de niveau Opportunité-Faisabilité, niveau auquel ont été menées en 2019 et 2020 tant les études sur une solution de transport par câble aérien que celles sur le mode BHNS routier. Ces études ont été mises en ligne sur le site de la concertation.

Vous noterez que la concertation sur le projet de transport martiniquais se déroule sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) qui veille principalement à la bonne information de tous les publics et à l'écoute de leurs remarques et avis lors de l'avancement du projet.

Cette consultation du public, démarrée tôt dans le projet, permet de prendre en compte ces avis bien en amont et de potentiellement faire évoluer le projet dans certaines de ses composantes. Un certain nombre de choix substantiels (traversée du Lamentin, mode de transport sur l'extension vers Schœlcher) ont ainsi été volontairement laissés ouverts pour les porter à la concertation du public avant que la collectivité ne fasse ses choix et poursuive les études du projet.

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et Martinique Transport (MT) ont ainsi préparé et mis en œuvre les modalités de la concertation avec les garants nommés par la CNDP. Celle-ci s'est donc déroulée de manière tout à fait conforme à la réglementation et a fait l'objet d'un bilan consultable sur le même site.

La concertation préalable de 2021 a ainsi été menée en 3 séquences.

La première a pu être organisée avec deux réunions publiques en présentiel dans le corridor de l'Extension Ouest:

- le 17 mars 2021 au Stade Louis Achille à Fort-de-France,
- le 19 mars 2021 au Palais des Congrès de Madiana à Schœlcher.

La seconde séquence d'information du public qui s'est déroulée sous forme de réunions thématiques par webinaire a permis d'apporter des éclairages sur les points suivants :

- impacts du projet des extensions du TCSP sur l'environnement (webinaire du 28 avril 2021) ;
- perspectives d'amélioration de la mobilité en Martinique (webinaire du 29 avril 2021) ;
- impacts du projet des extensions du TCSP sur l'aménagement du territoire (webinaire du 30 avril 2021) ;
- extension Ouest du TCSP : desserte et enjeux (webinaire du 4 mai 2021).

Enfin, la troisième séquence a permis de procéder à la synthèse de chaque extension. Pour l'extension ouest, ce webinaire de synthèse s'est déroulé le 27 mai 2021.

La concertation se poursuivra jusqu'au lancement de l'enquête publique.

La CTM et MT se sont d'ailleurs engagés auprès de la CNDP à co-construire le projet final des Extensions du TCSP avec l'ensemble des acteurs du territoire (communes, intercommunalités, acteurs économiques, associations...) ainsi qu'à informer régulièrement la population des avancées du projet via le site internet du projet.

De nouvelles réunions publiques sont ainsi envisagées à différentes étapes du projet et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Je vous précise que l'avancement des réflexions s'inscrira dans le cadre d'un nouveau processus d'information du public, dit de concertation continue, pour lequel MM. ALONZEAU et BALAN ont été désignés comme garants par la CNDP.

2- Concernant l'analyse des impacts du projet

Les études à venir vont permettre de finaliser la définition du projet retenu. A ce stade, le mode routier n'est pas exclu pour l'extension ouest.

Ces études techniques (insertion, exploitation, infrastructures...) vont finaliser la définition du projet retenu. Elles vont également mettre en évidence et évaluer les impacts du projet aussi bien sur l'environnement naturel que sur l'environnement sonore, la qualité de l'air, le foncier ...

Le projet va cheminer au sein d'une démarche dite ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui consiste en premier lieu à éviter les impacts négatifs, ensuite les réduire via la conception même du projet puis à compenser les impacts résiduels.

Les impacts du projet vont ainsi être identifiés et analysés et seront intégrés dans le dossier d'enquête publique.

Soyez donc assurés que le processus de concertation continue vous permettra de disposer d'informations régulières sur l'avancement du projet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Copie: MM ALONZEAU et BALLAN, garants de la concertation continue du projet des extensions du TCSP